

Annexe IV Liste non exhaustive d'exemples d'actions admissibles et non admissibles

Aménagement culturel du territoire

Exemples d'actions admissibles

- La réalisation d'actions visant à intégrer la participation publique et des parties prenantes à chacune des étapes de la démarche d'aménagement culturel du territoire :
 - pour élaborer le diagnostic sur la base des connaissances de la population, de son savoir d'usage;
 - pour cibler ce qui est souhaité quant au devenir du territoire;
 - pour dégager des orientations consensuelles;
 - pour mobiliser les intervenants (artistes, organisations à but non lucratif, regroupements de citoyens, organismes locaux liés à la mémoire et à la sauvegarde du patrimoine, etc.) en amont de la conception des démarches et des projets (d'infrastructure, d'équipement public, d'espace public, etc.).

Ces exercices de réflexions intégrant la participation citoyenne pourraient être par exemple; co-réflexion, co-crédation, co-design, forum ou journée de réflexion, atelier de cartographie participative, atelier d'idéation, concours d'idées, etc.).

- Élaboration d'une charte du paysage (si elle n'est pas en lien avec une démarche de désignation de paysage patrimonial).
- Mise en place d'un observatoire sur les paysages pour mesurer l'évolution des paysages (si elle n'est pas en lien avec une démarche de désignation de paysage patrimonial).
- Activités de médiation ou d'interprétation à partir de photos de paysages ou de patrimoine culturel prises par les participants.
- Tenir une activité de jumelage entre les artistes et les citoyens et citoyennes pour la cocrédation d'œuvres et leur installation dans les parcs de quartier.
- L'acquisition et l'installation de mobilier urbain dans une perspective d'aménagement culturel du territoire.
- Réaliser et installer une œuvre d'une ou d'un artiste pour la mise en valeur d'un paysage culturel.
- Inventaire des œuvres d'art public (hors Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics).
- Les projets d'intégration ou de restauration d'œuvres d'art publiques réalisés hors cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

Exemples d'actions non admissibles

- Une démarche de désignation de paysage patrimonial.
- Les projets d'intégration ou de restauration d'œuvres d'art publiques réalisés dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

- Les projets de planification d'aménagement du territoire qui touche exclusivement au patrimoine (les démarches de désignation des paysages culturels patrimoniaux, les plans de conservation du patrimoine, etc.).
- L'élaboration ou la mise à jour des outils de planification et de réglementation (SAD, PU, PIIA, PPU, etc.) prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Arts de la scène

Exemples d'action admissibles

- L'organisation et la réalisation de conférences, des groupes de discussion.
- Cocréation d'ateliers avec des artistes.
- Des activités de médiation culturelle hors des lieux habituels.

Arts visuels, architecture et métiers d'arts

Exemples d'actions admissibles

- Processus participatif et intégration des citoyens dans la réalisation des projets.
- Présenter des œuvres d'art éphémères dans des lieux de l'espace public non traditionnels.
- Projet de création d'une murale avec la population.
- Atelier participatif et médiation en métiers d'art (ex. : création d'un tissage collectif).
- Élaboration d'un circuit ou d'un parcours d'art public, d'œuvres architecturales, etc.
- Visite, atelier de médiation ou de cocréation avec des artistes en art visuel, en métiers d'art ou du domaine de l'architecture.
- Promotion des réalisations des artistes, designers et architectes régionaux.
- Organisation de journées de type portes ouvertes dans des ateliers d'architectes.
- Élaboration d'une politique d'architecture.
- Présenter les résultats d'un concours d'architecture et de design devant public.
- Activités de médiation ou d'interprétation à partir de photos d'architecture ou autour des concours d'architecture et de design.

Bibliothèque, lecture et livre

Exemples d'actions admissibles

- Développer des activités de bibliothèque « hors les murs » : bibliothèque mobile dans les centres de la petite enfance, les résidences pour personnes âgées, les camps de jour, les parcs, les activités communautaires et sportives, etc.
- Miser sur les bibliothèques publiques pour développer des projets en lien avec leurs différentes missions; culture, littératie, éducation, intégration, etc., et mettre en place des activités visant à en favoriser l'accès.

Exemples d'actions non admissibles

- L'installation de puces RFID dans les livres et autres systèmes centralisés de radiofréquence utilisés pour les prêts de livres.

Cinéma et audiovisuel

Exemples d'actions admissibles

- Mise sur pied d'un club de cinéma.
- Ateliers cinématographiques avec les jeunes.
- Projection d'œuvres québécoises en plein air.

Exemples d'actions non admissibles

- Diffusion de superproduction étrangère.

Éducation et formation

Exemples d'actions admissibles

- Les projets culturels offerts dans le cadre des activités d'un service de garde scolaire ou d'activités parascolaires ainsi que dans les milieux de garde de la petite enfance.
- Les activités de formation ou de sensibilisation visant les acteurs du milieu (exemple les colloques) et dans la mesure où celles-ci ne dédoublent pas l'offre existante.

Exemples d'actions non admissibles

- Les formations déjà financées dans un autre programme.
- Les activités réalisées sur les heures de classe (dans un cadre scolaire) dans le réseau de l'éducation ou de l'enseignement supérieur.
- La création de matériel pédagogique dans un contexte scolaire, lesquels relèvent plutôt des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- La formation continue et le perfectionnement des ressources agissant à titre de consultant pour la municipalité.

Loisir culturel

Exemples d'actions non admissibles

- Les projets de nature scientifique ou récréative (comme les jeux de société, les échecs, le génie en herbe, les cours de cuisine, etc.).

Jeunesse

Exemples d'actions admissibles

- Mener une consultation auprès des jeunes dans le cadre de la revitalisation urbaine intégrée d'un quartier;
- Réaliser, en cocréation avec des jeunes, des installations en arts numériques qui seront déployées dans les lieux publics.

Numérique

Exemples d'actions non admissibles

- Les activités visant exclusivement la création, la mise à jour de site Web ou le développement de plateformes ou de sites transactionnels.

Patrimoine

Mise en valeur du patrimoine

Exemples d'actions admissibles

- Les projets de mise en valeur du patrimoine (installation ou renouvellement de dispositifs d'interprétation, circuits patrimoniaux, audioguide, baladodiffusion, etc.).
- Les actions de valorisation d'un site patrimonial (mise en lumière, aménagement paysager, etc.).
- Les activités d'animation et de médiation culturelle en lien avec le patrimoine.
- Les activités de pratique de loisirs culturels liés au patrimoine ou à sa mise en valeur (ex. ateliers d'initiation à des techniques de tissage traditionnel, ateliers de danse traditionnelle, etc.).
- Les appels de projets réalisés par les municipalités relatifs à la mise en valeur du patrimoine dans le respect des conditions spécifiques identifiées à la présente section et les balises.

Exemples d'actions non admissibles

- Les projets de préservation et de restauration du patrimoine immobilier et mobilier (ex. la restauration de croix de chemin, etc.).

Connaissances en patrimoine

Exemples d'actions non admissibles

- La conception et la réalisation d'études, de guides, d'outils, etc. liés au patrimoine visant à établir de nouvelles connaissances.
- Les projets de documentation et de numérisation d'éléments patrimoniaux.
- La réalisation de fiches vulgarisées destinées aux citoyens demandant des permis et des autorisations, rédaction d'outils et de guides en patrimoine.
- Les études et les recherches visant le développement et l'actualisation des connaissances en matière de patrimoine immobilier et mobilier, d'archéologie, de patrimoine immatériel, de paysages culturels patrimoniaux, de personnages, d'événements et de lieux historiques.
- L'élaboration d'un plan de conservation d'un immeuble ou d'un site patrimonial.
- La réalisation ou la mise à jour d'inventaires du patrimoine immobilier et mobilier.
- L'inventaire archéologique.
- La recherche et analyse archéologique.
- L'intégration de données archéologiques dans les outils cartographiques et géomatiques.
- Un projet de conservation archéologique.
- Les interventions archéologiques dans un contexte de développement immobilier ou de restauration d'un immeuble.

Planification et gestion en patrimoine

Exemples d'actions non admissibles

- L'élaboration d'un cadre de gestion du patrimoine archéologique (étude de potentiel, inventaire, intégration dans les outils cartographiques et géomatiques, recherche, analyses et conservation).
- L'établissement de plans de gestion portant sur des problématiques spécifiques (par exemple; plan de gestion du patrimoine situé dans les zones de contraintes naturelles, cadres de gestion en archéologie).
- L'élaboration d'études permettant la planification visant la gestion d'un bien ou d'un secteur patrimonial.
- La réalisation d'action visant à assurer la gestion du patrimoine archéologique selon une approche d'archéologie préventive.
- Les actions de planification liées à une [demande de désignation d'un paysage culturel patrimonial](#).
- La réalisation d'études visant la planification d'un projet de requalification d'un secteur, d'un site, d'un bâtiment ou d'un ensemble de bâtiments patrimoniaux.
- L'identification d'opportunités et l'élaboration d'une stratégie, d'un programme ou d'un plan d'intervention structurants visant la préservation du cadre bâti patrimonial des centres-villes, noyaux villageois, cœur de quartier.

Préservation et restauration du patrimoine

Exemples d'actions non admissibles

- Les projets de préservation et de restauration du patrimoine immobilier et mobilier (ex. la restauration de croix de chemin, etc.).

Tourisme culturel

Exemples d'actions admissibles

- Préparer, en collaboration avec l'Office de tourisme régional, un répertoire des destinations et des activités culturelles gratuites ou à faible coût du territoire et en faire la diffusion auprès des clientèles vulnérables.
- Concevoir des circuits touristiques.
- S'engager dans une démarche de réseau touristique qui vise à animer et à embellir la place publique de la municipalité.
- Créer, dans une perspective de mutualisation, un réseau d'innovation pour le tourisme culturel en mettant à profit les sociétés de développement économique ou commercial et les associations touristiques régionales.

Exemples d'actions non admissibles

- L'acquisition et l'installation d'éléments de signalétique ou d'indication routière in situ.

Général

Exemples d'actions admissibles

- Réaliser des projets en citoyenneté culturelle.
- Les activités d'animation, de sensibilisation culturelle et de médiation culturelle.
- Fournir, en pratique libre, des locaux municipaux ou institutionnels et du matériel artistique adapté aux citoyens, citoyennes et artistes de la relève.
- Mettre en place des ateliers d'éveil culturel pour les enfants de 0 à 5 ans accompagnés de leurs parents (art dramatique, arts visuels, éveil musical, etc.).
- Diffuser des portraits de bénévoles œuvrant en arts, en culture et en communications.
- Réaliser un projet d'art-thérapie auprès de clientèles cibles en collaboration avec des organismes communautaires.
- Déployer une activité à caractère patrimonial ou artistique visant le mieux-être et le développement d'habiletés sociales.
- Susciter l'implication des commerçants du territoire dans la pratique artistique par la création d'œuvres d'art éphémères.
- Planifier et organiser une journée d'échanges réservée aux artistes et aux organismes professionnels sur le thème de l'entrepreneuriat culturel ou sur les enjeux du numérique en culture.
- Les initiatives visant les artistes en voie de professionnalisation non soutenus au CALQ ou par un conseil régional de la culture.
- Le soutien à l'entrepreneuriat culturel :
 - Le développement des compétences entrepreneuriales (artistes, organismes et entreprises culturelles, travailleuses et travailleurs culturels);
 - La création de nouveaux modèles d'affaires innovants;
 - Le soutien à la recherche et au développement.

Exemples d'actions non admissibles

- La démarche de création de l'artiste professionnel qui relève du CALQ.
- La consolidation et le développement d'entreprises relevant de la SODEC.
- La réalisation de projets internationaux :
 - favorisant la mise en marché des artistes et des productions culturelles ainsi que la découvrabilité des contenus culturels québécois à l'international;
 - visant le positionnement et le rayonnement du savoir-faire québécois dans les domaines de la culture et des communications sur la scène internationale;
 - invitant des artistes ou des professionnels provenant de l'extérieur du Québec à participer, en mode virtuel ou en présentiel, à des festivals et à des marchés culturels du Québec, etc.

Commémoration

Exemples d'actions non admissibles

- Les célébrations de fêtes nationales ou les activités de commémorations.
- L'acquisition, l'installation et la restauration de plaques commémoratives soutenues dans d'autres programmes le cas échéant.

Concertation, participation citoyenne, efficience de l'action culturelle

Exemples d'actions admissibles

- Les projets de réseautage et de concertation entre les acteurs municipaux, culturels, économiques, touristiques, sociaux, du milieu de l'éducation ou des affaires afin de favoriser le déploiement de projets culturels et patrimoniaux.
- Les appels de projets relatifs à la culture et à la mise en valeur du patrimoine réalisés par les municipalités. Le MCC autorise un maximum de 50 % du montant total de l'EDC (dans la mesure où les dépenses sont admissibles) à une EDC pour la réalisation d'appels de projets.
- Les processus participatifs et d'intégration des citoyens dans les projets culturels à l'exception du secteur du patrimoine (ex. : activités de consultation ou de participation publique; rencontre d'information, cartographie et état des lieux, sondage en ligne, atelier de travail, comité consultatif de citoyens, cocréation, etc.).
- Susciter l'implication des commerçants du territoire dans la pratique artistique par la création d'œuvres d'art éphémères.

Aînés

Exemples d'actions admissibles

- Les projets favorisant le bénévolat et le mentorat culturel des aînés;
- Les activités de transmission des savoirs culturels;
- Les activités de rapprochement intergénérationnel, interculturel et d'intégration sociale;
- Les projets culture-santé; etc.;
- La réalisation de résidences d'artistes en milieu d'hébergement pour aînés (CHSLD, HLM, RPA, etc.).

Équipements, immobilisations, ingénierie

Exemples d'actions non admissibles

- La réalisation de plan fonctionnel et technique, d'audit technique et de carnet de santé d'immeubles.
- La caractérisation et la décontamination des sols.
- La planification et la réalisation de travaux d'ingénierie ou de services publics.
- Un projet exclusivement d'achat d'équipements mobiliers intégrés ou non intégrés.
- Un projet d'immobilisation.

Événements, festivals

Exemples d'actions admissibles

- Une activité ponctuelle de médiation culturelle ou d'animation non récurrente notamment celle réalisée dans le cadre d'un événement ou d'un festival.

Exemples d'actions non admissibles

- L'organisation ou le fonctionnement d'un festival ou d'un événement.

- La tenue exclusive d'un événement protocolaire (exemple un coquetel dînatoire, le lancement d'une publication, un vernissage) à moins d'être un élément couronnant un projet plus large comme un projet d'animation ou de médiation.

Promotion, reconnaissance

Exemples d'actions admissibles

- La promotion de l'offre culturelle locale et régionale.
- La promotion des artistes locaux et de leurs œuvres.
- La promotion des réalisations des designers et des architectes.
- Les activités visant la reconnaissance du bénévolat en culture (à l'exception de remise de prix ou de bourses).
- Diffuser des portraits de bénévoles œuvrant en arts, en culture et en communications.
- L'organisation de concours (à l'exception de remise de prix ou de bourses).

Exemples d'actions non admissibles

- La remise de bourses, de prix ou de trophées.

Publications, guides, outils, sensibilisation, connaissance, études

Exemples d'actions admissibles

- La conception et la réalisation de guides, d'outils de sensibilisation (à l'exception du patrimoine), d'outils de médiation culturelle, autres que ceux réalisés dans un cadre scolaire ou pédagogique.
- Les conférences ou séances d'information en lien avec la culture et les communications, à l'exception du patrimoine.

Exemples d'actions non admissibles

- L'édition, l'impression ou la publication numérique ou traditionnelle d'un livre, d'un manuel, d'une œuvre littéraire ou d'une revue.
- La création de matériel pédagogique dans un contexte scolaire, lesquels relèvent plutôt des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- Les études et recherches universitaires.

Redressement organisationnel d'OBNL culturel en difficulté

Exemples d'actions non admissibles

- Les projets de démarrage ou de développement organisationnel d'entreprises.
- Les projets de redressement d'organismes soutenus au fonctionnement par le MCC ou le CALQ, la SODEC ou BAnQ.

Sensibilisation aux changements climatiques par l'action culturelle

Exemples d'actions admissibles

- Les activités de sensibilisation aux enjeux environnementaux, portées ou en collaboration avec des acteurs culturels, tels que ; conférence, exposition, sentier de poésie, etc.;
- Les projets d'animation et de médiation culturelle pour stimuler la discussion et la réflexion sur le plan local;
- Des ateliers de co-création d'œuvres et de projets en lien avec la gestion des matières résiduelles;
- Des projets de collaboration entre divers acteurs culturels, communautaires, environnementaux ou de la recherche favorisant l'arrimage entre art et science dans une perspective de transition socioécologique.

